



Cartes Nationales d'Identité et Passeports

Uniquement sur Rendez-vous (dépôts et retraits)

Prise de Rendez-vous au **07.88.17.59.14** ou sur le site internet de la ville de Marmoutier

Dans tous les cas et uniquement en originaux :

- Formulaire à remplir à l'encre noire ou à télécharger et à pré-remplir sur internet (ants.gouv.fr)**
- La carte d'identité + l'ancien passeport le cas échéant**
- 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois** et conforme aux normes en vigueur
- Timbres fiscaux disponibles en bureaux de tabac** ou **timbres électroniques disponibles sur timbres.impots.gouv.fr**
CNI > renouvellement ou 1ère demande : GRATUIT / Perte ou vol : 25€
Passeports > Adulte : 86€ / Mineurs entre 15 et 18 ans : 42€ / Mineurs de moins de 15 ans : 17€
- Un des justificatifs de domicile suivants récent datant de moins de 6 mois** et à votre nom personnel
 - Facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou mobile
 - Un titre de propriété ou un bail (uniquement bailleur social)
 - Un avis d'imposition ou certificat de non-imposition

Cas particuliers :

- **Extrait d'acte de naissance avec filiation** datant de moins de 3 mois **UNIQUEMENT** si votre commune de naissance n'est pas dématérialisée (reliée à COMEDec) ou pour les naissances à l'étranger.

- En cas d'hébergement chez un particulier :

- Une **lettre de l'hébergeant signée** certifiant que **vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois**
- Un **justificatif de domicile récent** (moins de 6 mois) au **nom de l'hébergeant**
- Et la **photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant**

- Preuve de la nationalité :

- Un **justificatif de nationalité** si elle ne peut pas être établie au vu de votre acte de naissance (décret de naturalisation, certificat ou déclaration de nationalité française, ...)

- En cas de perte ou de vol :

En cas de vol :

- Une **déclaration de vol** faite au préalable auprès des autorités de police

En cas de perte :

- La **déclaration de perte** sera faite en Mairie au moment du dépôt du dossier
- Si possible** amenez une carte de transport, carte vitale ou permis de conduire



- Port du nom d'usage (nom de l'époux) :

En cas de divorce :

- Le jugement de divorce** stipulant l'autorisation de porter le nom d'usage ou l'autorisation de l'ex-époux et sa pièce d'identité

En cas de mariage :

- Un **acte de mariage** datant de moins de 3 mois

En cas de veuvage :

- Un **acte de décès** du conjoint

Pour les mineurs :

- Autorisation du parent et sa pièce d'identité

- Placement sous tutelle ou curatelle :

- Le jugement COMPLET**
- Présence du tuteur** en cas de placement sous tutelle

Mineurs :

Le mineur est toujours accompagné de son représentant légal et la demande doit être faite par le détenteur de l'autorité parentale muni de sa propre pièce d'identité.

- CNI + passeport le cas échéant du parent** qui dépose le dossier
- En cas de 1^{ère} demande :** copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datée de moins de 3 mois (sauf pour les communes de naissance dématérialisées reliées à COMEDEC)

- Preuve de la garde de l'enfant :

- En cas de divorce : **jugement de divorce complet** + convention définitive le cas échéant
- En cas de séparation sans qu'il y ait mariage : **une ordonnance du tribunal** fixant le mode de garde le cas échéant

- Justificatif de domicile récent de moins de 6 mois au nom du parent qui dépose le dossier :

- En garde alternée :** un justificatif de domicile de chacun des parents + pièce d'identité
- Dans le cas contraire :** un justificatif de domicile au nom du parent qui a la garde principale

Présence de l'enfant obligatoire

Au dépôt pour tous les enfants (CNI + passeports)

Au retrait pour tout enfant de plus de 12 ans (prise d'empreinte obligatoire), (CNI + passeport)

Pour plus d'informations : service-public.fr



**Ville de
Marmoutier**

armoutier.fr